

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Université de Bordeaux - Organisation d'un colloque " Les 10 ans de la charte de l'environnement 2005-2015 " - Décision - Autorisation

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Université de Bordeaux organise un colloque scientifique « Les 10 ans de la Charte de l'environnement 2005-2015 » les 5 et 6 février prochains.

Cet événement permettra de débattre de l'apport de la Charte de l'environnement dans l'encadrement et la protection juridique de l'environnement.

1. Présentation de l'université de Bordeaux

Née de la fusion, au 1er janvier 2014, des universités Bordeaux 1 (sciences), Bordeaux II Segalen (sciences de la vie, de la santé et de l'Homme) et Montesquieu Bordeaux IV (droit, sciences politiques, économiques et sociales, gestion et management), l'université de Bordeaux est un établissement qui se positionne au rang de la troisième université française, hors région parisienne. Elle compte environ 3 000 enseignants-chercheurs et chercheurs et plus de 50 000 étudiants.

Le Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (CERCCLÉ) est particulièrement impliqué dans l'organisation de ce colloque.

Au sein de l'université de Bordeaux, le CERCCLÉ, qui a été créé en juin 2004, fait partie d'un ensemble plus large, le Groupement de Recherches Comparatives en droit Constitutionnel, Administratif et Politique (GRECCAP), qui réunit également le Centre d'Études et de Recherches sur les Droits Africains et le Développement Institutionnel des pays en développement (CERDRADI) et le Centre Montesquieu de Recherche Politique (CMRP). Le CERCCLÉ est équipe d'accueil du Master recherche « Droit public fondamental » et les master professionnels Contentieux publics et Droit des collectivités locales. Au plan national et international, le CERCCLÉ est une équipe reconnue de l'Association française de droit constitutionnel, de l'Association internationale de droit constitutionnel notamment. Ce rayonnement national et international s'exprime également par de nombreux partenariats avec des universités françaises ou étrangères.

L'équipe de recherches du CERCCLÉ est composée de cinq professeurs, huit maîtres de conférences, quatre maîtres de conférences associés, ainsi que trente et un doctorants et dix post-doctorants.

2. Présentation de la manifestation

La manifestation est un colloque scientifique en droit portant sur les 10 ans de la Charte de l'environnement. Pour cet anniversaire symbolique et à un moment où le principe de précaution est particulièrement remis en cause, cette manifestation visera à réunir, sur deux jours, des chercheurs en droit ainsi que des élus, des avocats, des membres d'associations, des directeurs d'administration et des juges pour débattre de l'apport de la Charte de l'environnement dans l'encadrement et la protection juridique de l'environnement.

Ce colloque sera la première manifestation scientifique sur la Charte de l'environnement se déroulant à l'université de Bordeaux, et de manière plus large encore, sur la problématique associant aspects institutionnel et environnemental. C'est surtout la première fois qu'un colloque français célébrera les 10 ans de ce texte et reviendra sur son application depuis son entrée en vigueur en 2005.

Ce colloque sera gratuit et permettra l'intervention de 26 orateurs originaires de toute la France. Le nombre de personnes attendues est estimé à 250.

3. Programme de la manifestation

Les quatre demi journées seront organisées autour de quatre thèmes :

- contexte d'élaboration du texte « Charte de l'environnement » (interrogations, craintes, malentendus, paradoxes....),
- interprétation de la charte (étude du contentieux suscité),
- étendue des effets déployés par la charte dans l'ensemble de l'ordre juridique français,
- appropriation de la charte.

Le pré-programme détaillé est communiqué en annexe.

4. Plan de financement

Parmi les financeurs, sont sollicités pour subventionner l'évènement : l'Etat (sollicité à hauteur de 7 900 €), le Conseil régional d'Aquitaine (sollicité à hauteur de 1 500 €) et Bordeaux Métropole (sollicitée à hauteur de 1 000 €).

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit comme suit :

CHARGES	€	PRODUITS	€
Immobilisations		Ressources propres	
Terrain			
Construction			
Matériel		Subventions :	
Mobilier		Etat	7 900
		Région	1 500
		Département	
		Bordeaux Métropole	1 000
		Commune de Bordeaux	
Charges		Partenariats :	
Achats		Autres recettes attendues	
Prestations de services	8 500	. CERCLE-GRECCAP	1 500
Matières et fournitures	400	. ADEME Aquitaine	2 000
		. Mission Droite et Justice	3 000
		. Fondation EDF	4 000
Services extérieurs		Ressources indirectes affectées	
Location			
Entretien/techniciens			
Assurances			
Autres services extérieurs			
Honoraires			
Publicité	400		
Déplacements, missions	5 600		
Charges de personnel			
Salaires et charges			
Frais généraux	6 000		
TOTAL DES CHARGES	20 900	TOTAL DES PRODUITS	20 900
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total		Total	

La subvention de 1 000 euros demandée à Bordeaux Métropole permettra de financer, notamment, une partie des frais de déplacements des intervenants du colloque.

5. Intérêt pour Bordeaux Métropole

Ce colloque s'inscrit dans les politiques stratégiques de Bordeaux Métropole : Agenda 21, Plan Climat, politique de l'eau, Programme Local de Prévention des Déchets, politique

nature... en lien avec le développement durable. Il permettra une meilleure communication sur l'ensemble des thématiques concernées.

Ce projet a aussi un intérêt scientifique et donc de développement de la recherche dans la métropole bordelaise sur un thème très présent dans les politiques publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante.

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du C.G.C.T ,

VU la délibération n° 2011/0711 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux en date 14 octobre 2011 relative à l'adoption de son agenda 21,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'Université de Bordeaux à hauteur de 1 000 € pour l'organisation du colloque scientifique « Les 10 ans de la Charte de l'environnement 2005-2015 » est recevable dans la mesure où cette action a un intérêt scientifique et donc de développement de la recherche dans la Métropole bordelaise et contribue à impulser une dynamique en faveur du développement durable et rayonnement de l'agglomération, et l'intérêt est justifié par les compétences dans ce domaine de la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 1 000 € en faveur de l'université de Bordeaux pour le soutien à l'organisation du colloque scientifique « Les 10 ans de la Charte de l'environnement 2005-2015 » qui se déroulera à Bordeaux les 5 et 6 février prochains,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de la subvention métropolitaine,

Article 3 : la subvention sera imputée sur le budget de l'exercice 2015, opération 05P087O002 (subventions projets développement durable), chapitre 65, article 65738, fonction 833, CDR BC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MARS 2015

PUBLIÉ LE : 13 MARS 2015

Mme ANNE WALRYCK